

# L'entretien préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur

---

DSDEN 55

# L'entretien

---

# Déroulement

---

La commission est composée de :

- 1 IEN
- 2 membres : directeur(s) d'école ou CPC

Les grands temps de l'entretien:

- Présentation par l'enseignant de son **parcours professionnel** et de ses **motivations** pour accéder au métier de directeur d'école.
- **Questions** de la commission sur les domaines administratif et pédagogique.
- **Question(s) pratique(s)** posées à l'enseignant afin qu'il expose à la commission les décisions qu'il prendrait en tant que directeur d'école.

# Critères d'évaluation de la commission

---

- Capacité à s'engager dans un projet professionnel réfléchi et inscrit dans le cadre institutionnel.
- Capacité à identifier les principaux enjeux du système éducatif.
- Capacité à innover.
- Connaissances du fonctionnement d'une école.
- Capacité à analyser, à réagir et à faire preuve de bon sens dans une situation concrète.
- Aptitude à communiquer, à expliquer, à argumenter.

# La posture : points de vigilance

---

Solliciter son inscription sur la liste d'aptitude implique de faire état de sa motivation pour assumer les fonctions de directeur d'école lors de l'entretien.

Cette motivation s'appuie sur les différentes dimensions de la fonction, et non sur des critères référant uniquement à l'école d'exercice.

Attention à ne pas se présenter en visant exclusivement :

- L'école au sein de laquelle on exerce déjà.
- Une école située dans une zone géographique plus proche de son domicile que l'école dans laquelle on exerce actuellement.

Et cela, même si ces éléments entrent bien évidemment en ligne de compte au moment de réaliser ses vœux au mouvement.

# La posture : points de vigilance (suite)

---

Se soumettre à l'entretien n'implique pas d'avoir toujours la bonne réponse aux questions posées par la commission.

Il est souvent préférable de reconnaître que l'on ne sait pas, tout en mettant en avant :

- Une stratégie de recherche ultérieure de l'information.
  - Quel interlocuteur solliciter ?
  - Quelle ressources consulter ?
- Une capacité à différer une réponse sans 'perdre la face' (face à un collègue, un parent, un partenaire, etc.).
- Une capacité à orienter son interlocuteur vers la bonne personne 'ressource' face à une question hors de son champ de compétences.

Dans le même sens, garder à l'esprit que si certaines connaissances & compétences sont nécessaires pour réussir l'entretien, la prise de fonction de directeur fait l'objet d'une formation spécifique & obligatoire.

# La formation des directeurs

---

CIRCULAIRE N° 2014-164 DU 1-12-2014

# Organisation de la formation

---

« La formation initiale des directeurs d'école se déroule en partie avant la prise de fonction, en partie au cours de la première année d'exercice. Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 fait de la formation préalable une condition pour la prise de fonction comme directeur d'école ».

[Un arrêté du 28-11-2014](#) organise la formation de la manière suivante :

- 3 semaines précédant la prise de fonction
- 2 semaines durant la 1<sup>ère</sup> année suivant la prise de fonction
- 3 jours avant la fin de cette même année scolaire



# Le tutorat

---

« Les directeurs d'écoles nouvellement nommés bénéficient d'un tutorat, assuré par un directeur d'école expérimenté, et rémunéré pour cette fonction ».

- « Le directeur d'école nouvellement nommé doit être accompagné tout au long de sa première année d'exercice, au travers de **rencontres ou d'échanges à distance** engagés à la demande du nouveau directeur d'école ou à l'initiative du tuteur ».
- « Une attention particulière est portée à la **prise de poste** (début septembre), ainsi qu'à certaines **périodes charnières** préalablement définies, telles les fins de trimestre et la fin d'année scolaire ».
- « Le tutorat doit aussi porter sur certains **enjeux particuliers du poste**, notamment les relations avec la collectivité territoriale de rattachement, le régime de responsabilité du directeur d'école en matière de surveillance et de sécurité des élèves ou les relations avec les parents d'élèves ».

« À la fin de la première année d'exercice, le directeur d'école bénéficie d'au moins trois jours de formation supplémentaires qui reposent sur des échanges de pratiques professionnelles ».

# Les textes clés

---

LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES DU MÉTIER DE DIRECTEUR

LE FILM ANNUEL DU DIRECTEUR

LE GUIDE PRATIQUE POUR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

# Le décret n° 89-122 du 24 février 1989

---

Il définit les 3 grandes fonctions du directeur (articles 2, 3, 4) :

1. le pilotage pédagogique ;
2. le bon fonctionnement de l'école ;
3. les relations avec les partenaires.

# Le référentiel des compétences du métier de directeur

LIEN : [ICI](#)

---

1. Le pilotage pédagogique
  - a. Animation
  - b. Impulsion
  - c. Pilotage
2. L'organisation et le fonctionnement de l'école
  - a. Admission, accueil et surveillance des élèves
  - b. Présidence du conseil d'école
  - c. Règlement intérieur de l'école
  - d. Répartition des moyens et organisation des services
  - e. Sécurité à l'école
3. Les relations avec les parents et les partenaires de l'école
  - a. Relations avec la commune ou l'EPCI compétent
  - b. Relations avec les parents d'élèves
  - c. Participation à la protection de l'enfance

# Paroles de directeurs, une série vidéo sur la direction d'école

Lien : [ICI](#)

---

5 vidéos et 11 questions

1. Les trois dossiers qui occupent votre bureau
2. La principale difficulté rencontrée actuellement
3. Ce que vous avez réussi en tant que directeur/trice d'école
4. Ce que vous n'avez pas (encore) fait
5. Ce que vous rêveriez de faire
6. Ce qui favoriserait facilement le changement dans votre école
7. Qu'est-ce qui pourrait vous aider ?
8. Un autre mot pour « directeur »
9. Leadership, quel sens pour vous ?
10. Un message pour votre équipe ?
11. La question qu'on ne vous a pas posée

➤ **A partir des vidéos 2 & 5, repérer les compétences du référentiel dont il est question dans les extraits des directeurs interviewés.**

# Le film annuel du directeur d'école

## LIEN : [ICI](#)

---

### Janvier - Février



#### Pilotage pédagogique

- Renseigner les dossiers d'orientation de SEGPA.



#### Fonctionnement de l'école

- Réunir le deuxième conseil d'école, transmettre le PV à l'IEN et diffuser le compte-rendu
- Stabiliser les prévisions d'effectif et transmettre à l'IEN toute information utile pour la préparation de la carte scolaire.
- Réaliser le deuxième exercice de sécurité.



#### Relations avec les partenaires de l'école et les parents d'élève

- Recevoir les parents d'élèves pour lesquels une orientation en SEGPA ou un maintien est envisagé.



#### Et aussi ...

- Préparer le prochain conseil d'école.

# Le guide pratique pour la direction de l'école primaire, EDUSCOL

LIEN : [ICI](#)

## DANS CE DOSSIER

### ▶ ACCUEIL DU DOSSIER

- ▶ Le métier de directeur d'école
- ▶ Guide pratique pour la direction de l'école primaire
- ▶ Le film annuel des directeurs d'école
- ▶ La mallette des parents CP

## Guide pratique pour la direction de l'école primaire

Imprimer 

Dans le cadre des travaux de simplification des tâches des directeurs d'école, le ministère met à leur disposition un guide pratique pour la direction de l'école primaire.

- 
- ▶ 1. L'école primaire dans l'éducation nationale
  - ▶ 2. La vie de l'école
  - ▶ 3. Les élèves
  - ▶ 4. Le fonctionnement de l'école
  - ▶ 5. L'école et les collectivités territoriales
  - ▶ 6. Les partenaires de l'école
- 

Ce guide rappelle, dans un langage accessible, l'ensemble de la réglementation applicable à l'école primaire. Outil évolutif ayant vocation à être complété et mis à jour régulièrement, il s'articule autour de six grandes thématiques.

# D'autres documents de référence

---



# Le règlement départemental des écoles

LIEN : [ICI](#)

---



# Veille juridique : guide DSDEN 54

LIEN : [ICI](#)



académie  
Nancy-Metz

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Meurthe-et-Moselle



## **Assistance aux directeurs d'école** **QUESTIONS / REPONSES**

*Un ensemble de questions/réponses à l'usage des enseignants du premier degré, dans le but d'apporter quelques réponses aux questions qu'ils sont amenés à se poser au cours de l'exercice de leurs fonctions.*

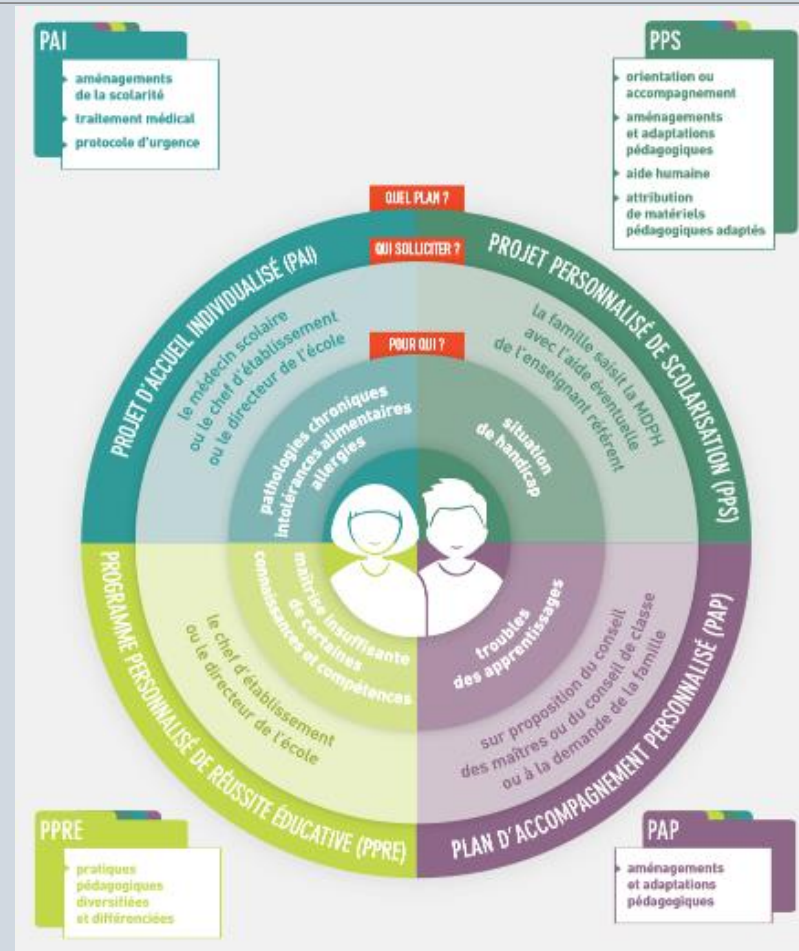
*Mise à jour 2016*

### *Rubriques*

[[1-Responsabilité et surveillance](#)] [[2-Sport et responsabilité](#)] [[3-Responsabilité : gestion de la surveillance](#)] [[4-Assurances scolaires](#)] [[5-Sorties et voyages scolaires](#)] [[6-Gestion et prévention des risques](#)] [[7-Argent à l'école Coopératives.. Usep](#)]

# Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ?

LIEN : [ICI](#)



# L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire

LIEN : [ICI](#)

## Comment s'exerce l'autorité parentale en milieu scolaire ?

La brochure s'adresse plus particulièrement aux parents divorcés et séparés qui y trouveront des informations sur :

- **La notion et les modalités d'exercice de l'autorité parentale** qui représentent un ensemble de droits et de devoirs juridiques et matériels et dont le juge compétent est le juge des affaires familiales ;
- **Les élections des parents** aux conseils d'école et aux conseils d'administration ;
- **La distinction entre actes usuels** qui bénéficient de la présomption d'accord entre les parents et **actes importants** qui nécessitent obligatoirement qu'un parent sollicite l'accord de l'autre ;
- **La communication des documents concernant la scolarité de l'enfant** qui doivent être transmis à tous les titulaires de l'autorité parentale ;
- Les différentes possibilités de dialogue entre les parents et l'institution ;
- Et les références aux textes officiels.



# Liens INTERNET

---

Le site EDUSCOL : [ICI](#)

L'interface direction d'école 55 : [ICI](#)

Les notes d'informations, circonscription de TOUL : [ICI](#)

Le site du café pédagogique : [ICI](#)

Le dictionnaire des abréviations et des sigles de l'Education Nationale : [ICI](#)

Paroles de directeurs, une série vidéo sur la direction d'école : [ICI](#)

Le site de l'Autonome de solidarité laïque : [ICI](#)

➤ La rubrique 'JURIECOLE', le droit de l'éducation en vidéo : [ICI](#)

# Mise en situation

---

# Travail de questions pratiques pouvant être posées par la commission

---

Comment assurer au mieux la liaison CM2/6<sup>ème</sup> ?

Un des collègues de l'école demande à un parent un certificat médical pour justifier une absence. La famille vient vous trouver et met en avant que l'enseignant n'a pas le droit d'exiger ce document. Comment réagissez-vous ?

Un élève de CP est très régulièrement absent, à hauteur de 30% du temps scolaire. Les parents fournissent toujours un mot d'excuse (maladie, problème familial, etc.). Que pouvez-vous faire en tant que directeur/trice ?

La maman d'une élève de CE2 exige que sa fille prenne un doliprane en fin de matinée de classe car elle a mal à la tête. Le collègue de la classe ne sait pas quoi répondre et vient vous trouver : quelle est votre réponse ?

Un enseignant demande une participation de 2€ aux élèves de sa classe pour participer à une sortie au cinéma durant les horaires habituels d'école. Des représentants de parents d'élèves protestent et disent qu'il n'a pas le droit. Comment réagissez-vous ?

# Travail de questions pratiques pouvant être posées par la commission (suite)

---

La mère d'un des élèves de votre école vient vous demander un certificat de radiation. Vous croyez savoir que les parents sont divorcés. Comment réagissez-vous ?

L'ATSEM refuse d'être présente dans la classe de 11h15 à 11h30 sous prétexte d'aller aider le personnel de cantine à préparer les tables. Comment gérez-vous cette situation ?

Un enfant de CP dans une classe de CP/CE1 suit très bien le CE1. Les parents demandent son passage au CE2. Que faire ?

Un collègue, confronté à une classe turbulente, met parfois des élèves dans le couloir, pour qu'ils se calment. Cela pose-t-il un problème ?

Vous êtes directeur/rice d'une école maternelle. Un collègue vient vous chercher à 11h30, car il a des réticences à remettre un des ses élèves à son grand frère, âgé de 7 ans, venu le chercher. Quelle est votre réaction ?